

**DECISION MUNICIPALE
N°D23-014**

1-1

Objet : AVENANT 2 MARCHÉ « PRESTATION DE SERVICES RECREATIFS, EDUCATIFS ET CULTURELS PERI ET EXTRASCOLAIRES POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE POUR LA VILLE DE TOURNEFEUILLE » - MARCHÉ : 19-22 DGS1 M06

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

VU la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent et notamment en son 4° concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU les articles [R. 2194-1](#) et suivants du code de la commande publique,

VU le règlement local des marchés publics adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2021 ;

VU la proposition d'avenant ci annexée,

D É C I D E

ARTICLE UN : de retenir les modifications des prestations initiales et de signer l'avenant 2 au marché cité en objet avec l'entreprise ETABLISSEMENT REGIONAL LEO LAGRANGE SUD OUEST comme suit :

- **Plus-value** : +183 507.28 € TTC
- **Moins-value** : - 139 507.28 € TTC

Soit un total de : **+ 44 000 € TTC**

Nouveau montant du marché pour l'année scolaire 2021-2022 :

- Montant de l'avenant 1 : **131 858.09 €**
- Montant de l'avenant 2 : **44 000€**
- % d'écart introduit par les avenants : **6,25 %**

Nouveau montant du marché pour l'année scolaire 2021-2022 : **2 990 281,41 € T.T.C**

ARTICLE DEUX : de signer l'avenant correspondant ainsi que les pièces annexes.

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

FAIT A TOURNEFEUILLE,

Le 14 février 2023,

Le Maire,


Dominique Estérel

Accusé de réception en préfecture
0312110570-20230214-D23-014-CC
Date de transmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023